



COMITE CAUSSE COMTAL

BARRIAC 12340 BOZOULS

E-mail : comite-causse-comtal@laposte.net

Site internet : <https://ccaves.org/blog/>

Tant qu'il y aura des genévriers...

Association agréée de protection de l'environnement

Consultation du public pour la construction d'une déchetterie sur la commune de Luc-La-Primaube,

Consultation publique lundi 27 octobre 2025 au mardi 27 janvier 2026

Commissaire enquêteur : Monsieur Marc Choucavy

Commissaire enquêteur suppléant : Madame Catherine Fuertes,

+++++
+++++
+++++
+++++

OBSERVATIONS

L'association COMITE CAUSSE COMTAL créée en 1996 et agréée par le Département veille à ce que toute activité publique ou privée, tant en zone rurale qu'urbaine, en agglomération ou non, s'exerce dans le respect de la biodiversité, de l'environnement et du cadre de vie des habitants.

L'association s'implique sur différents thèmes environnementaux : déchets, patrimoine, pollutions, qualité de l'eau et s'intéresse tout particulièrement aux questions d'énergie.

Nous avons examiné attentivement le dossier d'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une déchetterie sur le territoire de la commune de Luc-La-Primaube, lieu dit Les Cazals, formulée par la communauté d'agglomération de Rodez Agglomération,

Nous nous sommes également rendus sur le site le 7 janvier 2026.

Remarques préalables :

Le Comité Causse Comtal s'intéresse aux déchets depuis en 1996.

Nous avons :

- participé au Collectif Aveyron Déchets qui s'opposait au projet d'incinérateur,
- participé aux visites, organisées par le SYDOM Aveyron, de différentes solutions pour le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- promu la mise en service de composteur individuel sur la communauté de communes de Bozouls en 2000,
- rencontré à plusieurs reprises les responsables du SMICTOM du Nord Aveyron
- visité le centre de tri de Millau en 2024,

- visité le centre de traitement de Viviez en 2025,
- Nous sommes membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SYDOM Aveyron et à ce titre nous participons aux réunions de présentation des comptes rendus annuels du SYDOM.

Analyse du projet.

1 L'implantation.

La suppression de 3 déchèteries au profit d'un regroupement va entraîner immanquablement pour les habitants du Sud de Rodez Agglo des problèmes de déplacement et un bilan carbone négatif.

Le futur site est très pollué par les infrastructures et les activités antérieures : cuve de gasoil enterrée, terres polluées sur une profondeur importante.

Cet état est reconnu et il est proposé d'enlever la couche de terre polluée mise alors en ISDI (p94 PJ5 Etude incidence).

Le site est situé à 400 mètres du ruisseau de La Mouline. Ce cours d'eau est donc soumis à des risques de pollution, soit naturels par fortes précipitations, soit par accidents, d'autant plus que le rejet du bassin de rétention est prévu « en milieu naturel » donc nécessairement vers le ruisseau.

Nous aimerais tout de même savoir si ce projet se situe à 100 m des premières habitations (Demande d'autorisation environnementale- Localisation du projet - P 6), ou plus près, à 60 mètres (Etude incidence - p 97- 8 3 1, description du futur site).

Notre demande :

Le Comité Causse Comtal demande une grande vigilance sur l'étanchéité de ce bassin de rétention et de son exutoire ainsi que des mesures mensuelles de contrôle sur la qualité de l'eau du ruisseau en aval de cette future déchèterie. D'autant plus que ce ruisseau se jette dans l'Aveyron qui est déjà soumis à des problèmes de pollutions.

2 Pendant la phase des travaux.

Notre demande :

- Nous insistons à nouveau pour une réelle dépollution et une réhabilitation du site avant toute construction et nous attirons l'attention sur les dangers que représentent la présence d'une cuve de gasoil.
- Nous préconisons une grande vigilance lors de ces travaux sur les toujours possibles pollutions des eaux souterraines et de surfaces.
- Nous souhaitons que les haies et les arbres situés en limite du projet soient préservés.
- Nous demandons une grande vigilance sur la parcelle 124 (Zone de présomption de prescriptions archéologiques) (cf p 88 PJ5 Etude Incidence).

3 La déchèterie en place.

D'après les écrits et les plans, les infrastructures semblent répondre aux besoins à la fois des citoyens et des phases de récupération de tri et de recyclage des matériaux, le nombre des quais semble approprié aux besoins et surtout nous remarquons la présence, enfin, des deux plates formes pour les gravats et les végétaux.

Notre demande :

- Le Comité Causse Comtal insiste lourdement sur la stricte observation des consignes en rapport avec le bassin de rétention des eaux afin d'éviter toute pollution des eaux souterraines ou de surface lors de l'exploitation.
- Nous renouvelons notre demande d'analyse poussées des eaux du ruisseau de La Mouline périodiquement tous les mois au moins, dès le début et ensuite en cours d'exploitation.

Un local fermé de 40 m² est prévu pour le réemploi, il n'y a aucune indication sur le fonctionnement de ce local.

Notre demande :

- Le Comité Causse Comtal demande des précisions sur le fonctionnement de ce local de 40 m² et nous estimons que cette surface est trop petite pour répondre aux exigences d'une véritable filière de réemploi.
- Nous demandons qu'une véritable ressourcerie soit mise en place sur ce site avec des indications sur son organisation.

CONCLUSION

Le Comité Causse Comtal est favorable à ce projet à condition que nos demandes soient prises en considération.

Fait à Barriac, le 14 janvier 2026

Pour le conseil d'administration